

Rapport 2025

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets



**LE TRI
+ FACILE**



ÉTUI



TUBE



Séparez les éléments avant de trier



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



1 – ORGANISATION

1.1 Le territoire de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise regroupe 20 communes pour une population totale de 7 533 personnes au 1^{er} janvier 2025 :

Bergères sous Montmirail : 145 habitants

- Boissy le Repos : 235 habitants
- Charleville : 260 habitants
- Corfélix : 109 habitants
- Corrobert : 208 habitants
- Fromentières : 379 habitants
- Janvilliers : 159 habitants
- La Villeneuve les Charleville : 119 habitants
- Le Gault-Soigny : 503 habitants
- Le Thoult-Trosnay : 105 habitants
- Le Vézier : 184 habitants
- Margny : 123 habitants
- Mécringes : 208 habitants
- Montmirail : 3 551 habitants
- Morsains : 149 habitants
- Rieux : 194 habitants
- Soizy aux Bois : 191 habitants
- Tréfols : 174 habitants
- Vauchamps : 341 habitants
- Verdon : 198 habitants



Le SYVALOM gère pour le compte de ses adhérents :

- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés non recyclables via ses unités de valorisation énergétique et de valorisation agronomique (mission historique).
- Le tri et la valorisation des déchets recyclables via le centre de tri.

Depuis 2007, le syndicat gère également pour le compte de ses adhérents, les contrats de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : ADELPHÉ (emballages légers et verre), CITEO (tous types de papier), ECO MOBILIER (déchets d'ameublement).

Chaque année, le SYVALOM élabore un rapport annuel de gestion des déchets ménagers. Ainsi chaque élu en charge de la question des déchets dans sa collectivité, dispose des éléments utiles pour faire évoluer et améliorer autant que possible et nécessaire, l'organisation et la gestion de la collecte des déchets sur son territoire.

1.4 Le groupement de commande

La CCBC a renouvelé en 2022, la convention de groupement de commandes mise en place en 2012 avec les EPCI voisins. Depuis 2017 et les évolutions territoriales de la loi Notre, le groupement regroupe la CCSSOM et la CCBC. Ce groupement offre la possibilité de passer des marchés communs permettant de gagner en compétitivité, mais aussi de mutualiser idées et documents de travail et d'information.

2 - DEFINITION DES DIFFERENTES CATEGORIES DE DECHETS

2.1 Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR)

Ces déchets sont issus de l'activité domestique des ménages : déchets provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations, débris de verre et de vaisselle, cendres, balayures et résidus divers. Ces déchets concernent les :

- Immeubles d'habitat collectif
- Maisons particulières
- Mobiles-homes et caravanes installées à demeure
- Aires de stationnement permanentes ou temporaires des gens du voyage, des fêtes foraines, des petits cirques....

- Les déchets organiques : végétaux, tonte, feuilles mortes, taille de haie...
- Les encombrants
- Les matériaux issus de la démolition : briques, gravats, sable, tuiles, ciment, parpaing, craie... et tous matériaux de démolition non associés à de l'amiante, du plâtre, du bois, du métal ou du plastique.
- Le bois
- Les métaux et ferrailles.
- Le plâtre
- Les menuiseries vitrées

Sont collectés à l'accueil des bureaux de la CCBC :

Depuis septembre 2021, les cartouches à encre et toners d'imprimante peuvent être déposés à la CCBC. La collecte gratuite et le traitement sont assurés par la société LVL, qui reverse à la collectivité, 1 euros pour 10 cartouches ou toners réemployés.



Depuis l'été 2025, un bac a été installé pour la collecte des piles.



couvercle jaune d'une contenance maximale de 240 litres.

La distribution des sacs jaunes est assurée gratuitement dans les mairies et au siège de la CCBC.

La collecte des OMR et des déchets recyclables est assurée par la société SEPUR.

a) Circuits et fréquences de collecte

Les modalités de collecte sont harmonisées sur l'ensemble du territoire afin de garantir le même niveau de service à l'ensemble des usagers. La collecte est organisée en 4 circuits les semaines paires, et 4 circuits les semaines impaires qui permettent de collecter les déchets sur l'ensemble du territoire.

Les fréquences de passage sont définies comme suit depuis 2024 :

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte à porte :

- 1 fois par quinzaine pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail.
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre.

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte :

- 1 fois par quinzaine pour les 19 communes rurales et les hameaux de Montmirail.
- 1 fois par semaine pour Montmirail centre.

Remarque : La fréquence de collecte pour Montmirail centre est différente car il s'agit d'une zone d'habitat plus dense (centre historique) et comportant plus d'immeubles d'habitat collectif confrontés à des contraintes d'espace et de stockage.

La CCBC prépare et distribue chaque année, en décembre de l'année N, le calendrier de collecte des ordures ménagères recyclables et des déchets recyclables pour l'année N+1, pour chacune des 20 communes du territoire. La distribution des calendriers est assurée par les communes.

Le calendrier précise les jours de collecte réguliers, ainsi que les conditions de collecte lors des jours fériés, et le cas échéant, la date de report du service.

d) Tonnages et répartition des OMR et déchets recyclables collectés en PAP

 EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES ENTRE 2023-2025 Engagés pour l'avenir de nos territoires groupement CCSSOM et CCBC						
MOIS	RECAP GLOBAL 2023 OM	RECAP GLOBAL 2024 OM	RECAP GLOBAL 2025 OM	RECAP GLOBAL 2023 MULTI	RECAP GLOBAL 2024 MULTI	RECAP GLOBAL 2025 MULTI
JANVIER	585,38	444,20	509,98	82,10	114,08	141,24
FÉVRIER	491,56	444,32	414,26	67,86	110,22	107,60
MARS	576,58	438,98	439,02	87,94	117,58	113,30
AVRIL	525,32	485,22	466,16	86,26	111,38	113,72
MAI	604,40	485,82	449,88	101,32	125,20	121,46
JUIN	576,64	431,34	447,72	81,12	108,02	116,58
JUILLET	530,28	487,70	479,94	76,06	136,26	138,30
AOÛT	600,42	460,50	437,98	87,52	119,94	116,92
SEPTEMBR	550,02	469,42	502,26	80,62	120,18	121,56
OCTOBRE	543,08	530,76	480,80	80,14	121,44	126,82
NOVEMBR	558,18	440,38	422,66	84,60	111,08	109,42
DÉCEMBRE	532,84	461,56	484,16	84,16	123,96	131,54
TOTAL	6 674,70	5 580,20	5 534,82	999,70	1 419,34	1 458,46

Source : Rapport d'activité SEPUR 2025

3.3 La collecte en Point d'Apport Volontaire

a) Collecte du verre

Le parc de colonnes ou Point d'Apport Volontaire (PAV) se compose de 55 unités réparties sur l'ensemble du territoire. La collecte du verre et son transport sont assurés par la société Minéris. Le verre est recyclé sur le site de la verrerie OI MANUFACTURING à Reims.

L'entretien des abords des PAV est à la charge des communes. Le remplacement des colonnes défectueuses est à la charge de la CCBC.



Colonne Valory- modèle choisi en 2021

3.4 Mise en place de la retenue à la source des biodéchets

Au 31 décembre 2023, la population de la CCBC couverte par un dispositif de retenue à la source des biodéchets était estimée à 4%.

Au 31 décembre 2024, la CCBC a équipé 170 foyers avec des composteurs de 400 litres et 103 foyers avec des composteurs de 600 litres, soit un total de 273 foyers supplémentaires. Ce qui porte le taux de couverture à 12%

Au 31 décembre 2025, 10 composteurs individuels supplémentaires ont été vendus.

La mise en place de la retenue à la source des biodéchets pour l'habitat collectif et dense dans le centre-ville de Montmirail est toujours à l'étude.



Composteur 400 litres

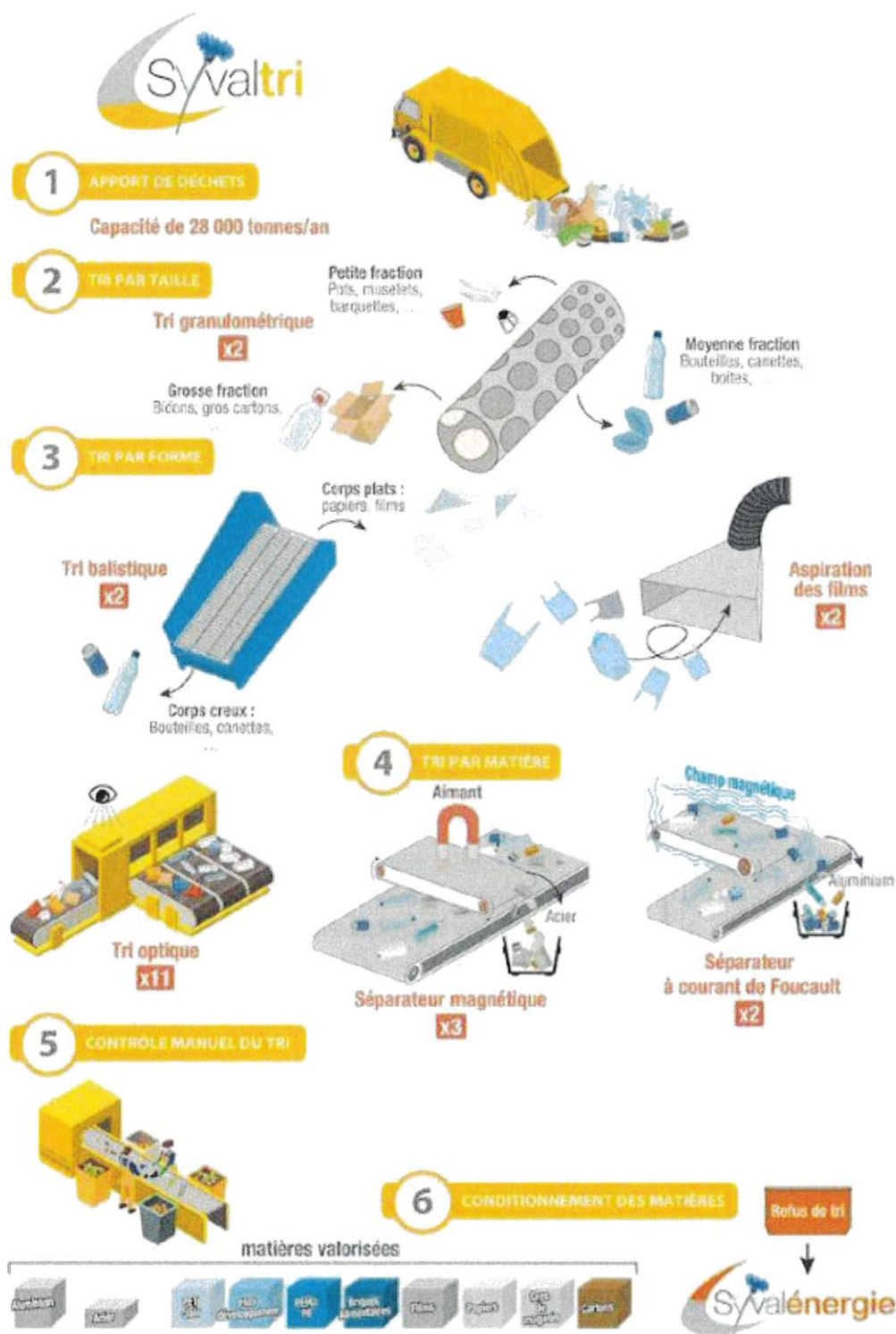


Composteur 600 litres

Tableau récapitulatif de la collecte et du traitement des différents déchets

Types de déchets	Type de collecte	Traitement	Résultats du recyclage
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte	SYVALOM : unité de valorisation énergétique	Production d'électricité Production de chaleur Production de mâchefers pour sous couches routière Filière sidérurgique (ferreux, non ferreux)
Déchets recyclables et petits cartons	Collecte en porte à porte	SYVALOM : centre de tri	Vente des matières triées aux usines de recyclage
Gros cartons	Apport en déchetterie	ESAT de Sézanne	Fabrication de nouveaux cartons
Verre	Collecte en PAV	OI MANUFACTURING (verrerie)	Fabrication de nouvelles bouteilles
Textile - Maroquinerie	Collecte en PAV	Centre de tri LE RELAIS	Revente en boutique « Ding Fring » Export Transformation en isolant, chiffons industriels Valorisation énergétique
Déchets divers : <i>encombrants, gravats, ferraille, déchets verts, déchets dangereux, huiles...</i>	Apport en déchetterie	Centres de tri	Production d'électricité Production de compost Filière sidérurgique Enfouissement

Fonctionnement du centre de tri



Source : Process de traitement des déchets recyclables - SYVALOM rapport 2025.

5. COMPOSITION TYPE D'UNE POUBELLE

5.1 Composition type de la poubelle d'un marnais et d'un habitant de la CCBC en 2025

un marnais a produit **270.4 kg** de déchets

un habitant de la CCBC a produit **285.74 kg** de déchets



Ordures ménagères résiduelles

Marne : 174 kg/hab

CCBC : 194.5 kg/hab



Verre

Marne : 43.5 kg/hab

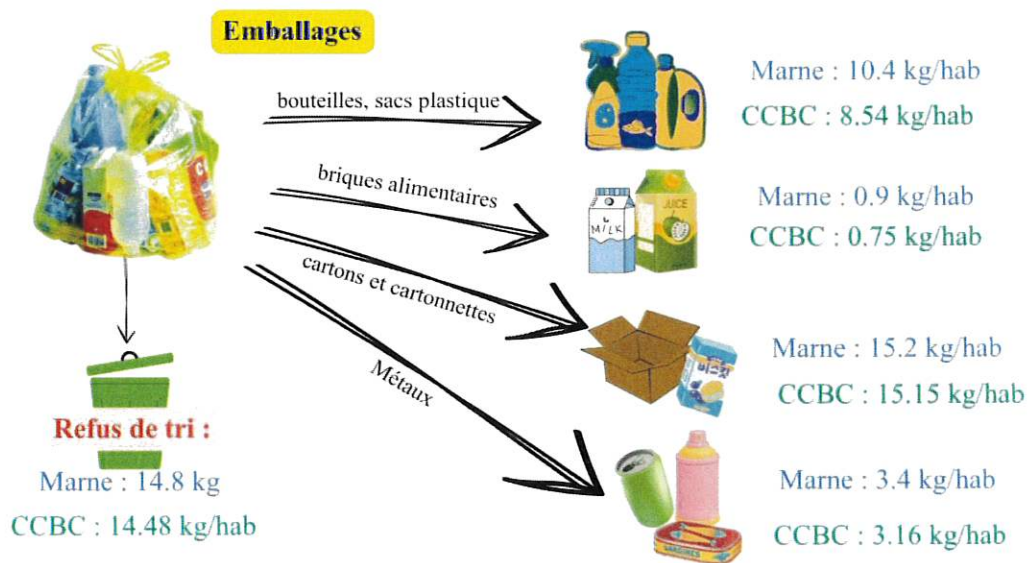
CCBC : 42.4 kg/hab



Papiers, journaux, revues, magazines

Marne : 8.2 kg/hab

CCBC : 6.76 kg/hab

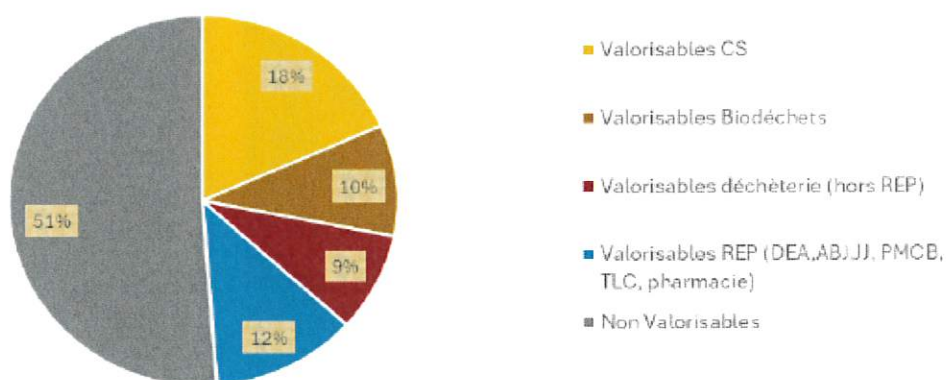


b) Les caractérisations d'ordures ménagères

Une caractérisation d'OM permet d'établir un bilan des pratiques à un instant donné et de déterminer les marges de progression et les volumes présents dans les OM qui pourraient être valorisés, autrement que par l'incinération.

Le Syvalom a mis en place un plan triennal de caractérisation des ordures ménagères. 6 prélèvements seront effectués durant ces 3 ans. Les caractérisations ont lieu au centre de transfert de Sézanne sur la base d'un échantillon de 50 kg minimum. La caractérisation doit être faite dans les 48 h qui suivent le prélèvement. Deux caractérisations ont eu lieu en mai et août 2025.

Résultats des caractérisations de la CCBC 2025



Evolution de la composition du flux OM en %	2023	2024	2025
Valorisable CS	25	9	18
Valorisable biodéchets	16	52	10
Valorisable déchetterie	24	23	21
Non valorisable	35	16	51

Ce bilan met en évidence la part qui reste encore importante des déchets valorisables qui ne devraient pas se trouver dans les ordures ménagères. Il permet également de définir les points où les efforts doivent être fait pour limiter les pertes de matières valorisables.

6. GESTION DE LA DECHETTERIE.

6.1 Accessibilité et fréquentation

La communauté de communes de la Brie Champenoise possède une seule déchetterie sur son territoire. Elle est située à Maclaunay, sur la commune de Montmirail. La gestion en haut et bas de quai de cette installation est assurée par la société SUEZ, pour le compte de la Communauté de Communes.



La déchetterie est accessible :

- Aux particuliers résidant sur le territoire de la CCBC.
- Aux services techniques des communes membres de la CCBC.
- Aux artisans et commerçants implantés sur le territoire de la CCBC.
- Aux particuliers résidant sur les communes de Dhuys et Morin en Brie et de Rozoy-Bellevallée, depuis la signature en juillet 2018 d'une convention avec la C.A de Château-Thierry (CARCT).

Accès pour les particuliers : Il est gratuit et réservé aux véhicules de moins de 3.5 tonnes PTC. Une carte d'accès à la déchetterie est délivrée dans les bureaux de la CCBC et doit être présentée au gardien. Cette carte lui permet de contrôler la commune de résidence des usagers particuliers. Les apports en déchetterie sont limités à 1 m³ par semaine, par foyer, et par type de déchets.

Accès pour les professionnels : Il est subordonné à l'achat de tickets, disponibles dans les bureaux administratifs de la CCBC. Le ticket est facturé 25 € par mètre cube déposé. Les dépôts sont limités à 1 m³ par semaine et par type de déchets, à l'exception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont limités à 0,5 m³. Le dépôt des cartons est gratuit et limité à 3 m³ par semaine. Depuis le 1er juillet 2021, pour parfaire la traçabilité des déchets professionnels, la collectivité doit fournir à titre gratuit un bordereau de dépôts de déchets précisant la nature et le poids de chaque déchet déposé par le professionnel.

- Benne à déchets verts : tous déchets végétaux, tonte d'herbe, taille de haies, feuilles mortes.
- Benne à meubles : pour tous meubles bois, plastiques, matelas, canapés.
- Conteneur à cartons et à papier : pour tous cartons bruns d'emballage et papiers : livres, papier, journaux, revues, magazines.
- Conteneur pour Déchets Diffus Spécifiques : pour les peintures, colles, solvants, phytosanitaires, bidons de combustible chauffage.
- Conteneur pour Equipements Electriques et Electroniques (D3E) : pour gros appareils ménagers froid et hors froid, petits appareils ménagers, TV, écrans, ordinateurs.
- Conteneur pour les piles et petites batteries.
- Conteneur pour les ampoules : pour les ampoules LED, basse consommation, néons : sauf ampoules à filament et halogène.
- Conteneur pour huile de vidange
- Conteneur pour huile végétale
- Conteneur pour textile : pour tous vêtements, linge de maison, maroquinerie, chaussures.
- Benne plâtre
- Rack menuiseries vitrées

6.3 Les filières REP

La collecte de certains déchets est organisée dans le cadre de filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Ces filières REP sont gérées par des éco-organismes, structures à but non-lucratif créées pour organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie. Les filières REP répondent à trois objectifs principaux :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage.
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets et transférer le financement du contribuable vers le consommateur.
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf, les coûts de gestion de ce produit une fois usagé, afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception.

La CCBC a contractualisé par l'intermédiaire du SYVALOM à plusieurs REP pour la gestion de ses déchets :

2014 - REP Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) – éco-organisme ECOMAISON

2022 - REP Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ), Jeux et Jouets (JJ) – éco-organisme ECOMAISON

7.2 : Les actions spécifiques 2025

* Les articles parus dans le bulletin intercommunal

n° 33 janvier 2025

- Article « La bonne poubelle pour le bon déchet »
- Article « Les conséquences des erreurs de tri dans le sac jaune »

n°34 juillet 2025

- Article « Initiatives citoyennes »
- Article « La durée de vie des déchets dans la nature »
- Article « Du nouveau à la déchetterie »
- Article « Les lingettes jamais dans les toilettes »

n°35 octobre 2025

- Article « 4^e opération - Nettoyons les rues de Montmirail »
- Article « affiche rappel vente de composteurs »
- Article « Les bornes textile »

* Diffusion sur « panneau pocket »

- Des comptes rendus de chaque caractérisation.
- Des nouvelles collectes mise en place sur le territoire.

*Les actions de sensibilisation

- **14 et 15 mars** : Opération « J'aime la nature propre », collecte de déchets avec les classes de Cp et CM de l'école primaire de Montmirail et le groupe de scouts de Montmirail
- **27 mai** : Journée nature et développement durable, thème « Le compostage » avec l'école primaire de Montmirail
- **22 au 30 novembre** : Exposition « Que deviennent nos appareils électriques usagés ? » Tout public

8. BILAN

8.1 Les tonnages collectés

	Tonnes collectées 2024	Tonnes collectées 2025	Evolution
Ordures Ménagères Résiduelles	1 472.18	1 465.52	-0.45%
Déchets recyclables	374.46	386.18	+3.13%
Verre	322.79	319.41	-1.05%
Déchets verts	488	429.64	-12%
Gravats	309	335	+8.41%
Cartons	35.65	38.74	+8.67%
Papiers, Journaux, Revues, Magazines	11.59	16.98	+46.5%
Encombrants	634	503.56	-20.57%
Métaux	69	76.26	+10.52%
Bois	138	167.92	+21.68%
Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, phytosanitaires, pâteux et solides inflammables, bidons vides de combustible)	13.664	18.886	+38.21%
DEEE	66.785	72.081	+7.93
Mobilier	135.098	137.06	+1.45
Huile de vidange	3.6	4.5	+25%
Huile végétale	0	0	0
Piles et batteries	0.950	0.703	-26%
Lampes	0.294	0.125	-57.48%
Textiles	20.765	17.227	-17.04%
Pneus	0	0.42	+100%
TOTAL	4 096.71	3 990.212	-2.60%

